

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2011/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 29 septembre 2011

DCM N° 11-09-28

Objet : Conventions de réservation de logements locatifs sociaux.

Rapporteur : Mme PALLEZ, Adjoint au Maire

La Communauté d'Agglomération de Metz Métropole s'est portée garante de prêts contractés d'une part, par la S.A. d'HLM Présence Habitat pour l'acquisition-amélioration de 9 logements collectifs PLAI situés 53 place Mazelle et d'autre part, par Metz Habitat Territoire-OPH pour la construction de 16 logements PLUS - rue Roederer et 17 logements PLUS - boulevard de l'Europe à Metz.

En contrepartie de l'octroi des garanties financières accordées par Metz Métropole, les bailleurs sociaux doivent réserver au bénéfice de la Ville de Metz un contingent équivalent à 20 % de chaque opération.

Les attributions des 8 logements concernés seront effectuées sur proposition du Centre Communal d'Action Sociale.

Ces réservations de logements font l'objet de conventions dont les projets sont joints en annexe, d'où la motion suivante.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et l'article R 441-5,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 4 avril 2011 de garantir les prêts contractés par la S.A. d'HLM Présence Habitat pour financer l'acquisition-amélioration de 9 logements collectifs PLAI – 53 place Mazelle à Metz,

VU la décision du Conseil de Communauté de Metz Métropole du 27 juin 2011 de garantir les prêts contractés par Metz Habitat Territoire pour financer la construction de 16 logements PLUS - rue Roederer et 17 logements PLUS - boulevard de l'Europe à Metz,

VU le courrier de la S.A. d'HLM Présence Habitat du 27 juin 2011 tendant à obtenir la signature de la convention qui définit les conditions de réservation des logements liées à l'acquisition-amélioration de 9 logements collectifs PLAI – 53 place Mazelle à Metz,

VU le courrier de Metz Habitat Territoire du 25 juillet 2011 tendant à obtenir la signature des conventions qui définissent les conditions de réservation des logements liées à la construction de 16 logements PLUS - rue Roederer et 17 logements PLUS - boulevard de l'Europe à Metz,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'approuver** les conventions de réservation de logements locatifs sociaux ci-annexées,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer lesdites conventions.

CONSIDERANT

Vu et présenté pour enrôlement,
Signé :

Isabelle KAUCIC
Adjointe au Maire

Service à l'origine de la DCM : Mission Habitat et Logement

Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 8.5

Séance ouverte à 18h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 33

Absents : 22

Dont excusés : 21

Décision : ADOPTÉE

Pour : 43

Contre : 0 Abstention : 0